



24ÈME BROCANTE DE L'ANCIENNE FRONTIÈRE EINVILLE

**DIMANCHE
25 SEPTEMBRE
2022
DÈS 6 HEURES**



**INSCRIPTION
À RETOURNER
MAIRIE
5 RUE KARQUEL
54370 EINVILLE-AU-JARD**

**PERMANENCE EN MAIRIE
LUNDI / VENDREDI
16H00 - 18H00**

TÉL : 07 85 00 08 13

**DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES RÉSERVATIONS
31 AOÛT 2022**

Formulaire d'inscription

Je soussigné Né le / / à

Demeurant

Téléphone / / / /

Email (envoi des inscriptions)

Nature du déballage

Être âgé de plus de 18 ans, à défaut la fiche d'inscription doit être établie par un représentant légal.

Avoir pris connaissance du règlement figurant au dos de ce document, l'accepter sans réserve, et m'engage à le respecter.

Je suis un particulier

N° de la pièce d'identité

Nature (Permis de conduire, Carte identité)
(joindre la copie avec l'inscription)

Je soussigné à la date de la brocante d'Einville-au-Jard soit le 25 septembre 2022, ne pas avoir participé à plus d'une brocante depuis le début de l'année.

Je suis un professionnel

N° du registre de Commerce délivré à

(joindre une copie de l'extrait K bis relatif à mon activité et une copie d'une pièce d'identité)

**NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES
RÉSERVÉS : MULTIPLE DE 5**

MÈTRES :

**SOIT
12 € LES 5 MÈTRES**

RÉGLÉ : €

ESPÈCES

CHÈQUE N°

(À L'ORDRE DU COMITÉ DES FÊTES)

**A
LE / /**

SIGNATURE

BROCANTE DE L'ANCIENNE FRONTIERE EINVILLE DU 25 SEPTEMBRE 2022

La Brocante d'Einville-au-Jard est ouverte à tous, sous réserve des conditions suivantes

- ▶ Inscription préalable au moyen du coupon joint et du parfait paiement des droits d'inscription. Respect de la réglementation en vigueur
 - ▶ Adhésion sans réserve au règlement ci-dessous
 - ▶ Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ces conditions, sans qu'elle puisse prétendre au remboursement de ses droits d'inscription ni à une quelconque indemnité, sans préjuger des poursuites judiciaires éventuelles.
 - ▶ Tout désistement intervenant à moins de 8 jours francs, avant la brocante, ne sera pas remboursé.
 - ▶ Les stands proposant des boissons et de la restauration ne sont pas acceptés, l'organisateur se réservant l'exclusivité de ces activités. Seules sont autorisées la vente : glaces, gaufres, barbes à papa, crêpes, friandises. Cette liste est limitative.
 - ▶ De même, il est rappelé que la vente d'armes même inertes et d'animaux est interdite.
 - ▶ Les inscriptions sont prises au fur et à mesure de l'arrivée de celles-ci. Dans la mesure du possible, les organisateurs reconduiront les emplacements des années précédentes pour les personnes qui auront fait parvenir leur bulletin d'inscription et le paiement 4 semaines avant la brocante.
 - ▶ L'inscription est personnelle, elle ne peut être cédée, ni donnée sans l'accord expresse des organisateurs.
 - ▶ L'accueil des exposants se fait à compter de 4 heures 30, le point d'accueil est situé : Place de la Fontaine. Lors du passage à ce point d'accueil, il est remis à chaque exposant :
 - un sac poubelle** dans lequel il placera en fin de journée ses déchets, ce dernier sera à reprendre par l'exposant en fin de journée
 - un ticket** donnant droit à un café.
 - ▶ Toute place non occupée à 9H00 sera considérée comme disponible, le précédent détenteur ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- Chaque exposant devra veiller à restituer son emplacement en état de propreté correcte, et faire en sorte de permettre aux habitants de pouvoir accéder sans soucis à leur porte d'entrée.**
- ▶ Le stationnement des véhicules des exposants à proximité de leur stand n'est pas garanti. En cas de nécessité absolue, il est impératif de contacter les organisateurs 4 semaines avant la brocante. Ce délai passé, les véhicules devront être stationnés sur les parkings prévus en dehors de l'emprise de la brocante.

Rappel : Les particuliers ne peuvent participer qu'à deux brocantes par an.

